

CONSEIL MUNICIPAL DE FORGES

Compte rendu de la réunion du 07 mars 2012 à 19 heures 15

Le sept mars deux mil douze à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de FORGES s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel AUDIAU, Maire.

Etaient présents : M. MORIN Ph., Mme BOUCHER N., Mme MICHE S., M. ANDORIN B., Mme BOSSARD S., Mme COURTIN I., M. COUSSEAU D., Mme QUESSON M.C.

Etaient absents excusés : M. JOUSSET M., M. MICHEAUD A.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHER N.

Date de la convocation : 29 février 2012

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres absents excusés : 2

SEANCE ORDINAIRE

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2012

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 février 2012. Il est adopté à l'unanimité.

2°) Budget Principal de la commune

a) Approbation du Compte de gestion 2011 du Receveur municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget principal de la commune établi par Monsieur VAN WYNENDAELE Nicolas, Receveur municipal de la commune, faisant apparaître les résultats d'exécution suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture de l'exercice 2011
Investissement	37 497,30 €	21 250,91 €	58 748,21 €
Fonctionnement	100 056,64 €	34 489,93 €	134 546,57 €
Total	137 553,94 €	55 740,84 €	193 294,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déclare que le Compte de gestion du Budget principal dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Approbation du Compte administratif 2011

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

Sous la présidence de Monsieur MORIN, 1er Adjoint, le Conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget principal de la commune dressé par Monsieur AUDIAU Marcel, Maire, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que le Compte de gestion établi par Monsieur VAN WYNENDAELE Nicolas, Receveur municipal, dont acte de la présentation faite du Compte administratif lequel fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2011	148 746,02 €	183 235,95 €	34 489,93 €
Report de l'exercice N-1	- €	100 056,64 €	100 056,64 €
<i>Sous-total</i>	<i>148 746,02 €</i>	<i>283 292,59 €</i>	<i>134 546,57 €</i>
Investissement			
Résultat de l'exercice 2011	102 550,49 €	123 801,40 €	21 250,91 €
Report de l'exercice N-1	- €	37 497,30 €	37 497,30 €
<i>Sous-total</i>	<i>102 550,49 €</i>	<i>161 298,70 €</i>	<i>58 748,21 €</i>
Total général	251 296,51 €	444 591,29 €	193 294,78 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte administratif 2011 du Budget principal de la commune, en concordance avec le Compte de gestion 2011 de Monsieur le Receveur municipal.

Monsieur le Maire reprend sa place et la présidence du Conseil municipal.

c) Affectation du résultat de fonctionnement 2010

Le Conseil municipal,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2011 du Budget principal de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le Compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement comme suit :

. au titre de l'exercice antérieur : un excédent de	100 056,64 €
. au titre de l'exercice arrêté : un excédent de	34 489,93 €
. soit un résultat à affecter de	134 546,57 €

Considérant pour mémoire qu'il était prévu un virement à la section d'investissement d'un montant de 35 239,70 € au budget de l'exercice arrêté ;

Besoin de financement de la section d'Investissement :

. Hors restes à réaliser : (excédent au 31/12/2011).....	58 748,21 €
. Solde des restes à réaliser en Investissement	- 25 175,00 €
. Remboursement capital des emprunts	- 13 500,00 €
. Aménagement de la traversée du bourg RD214	- 60 073,21 €
. Besoins à couvrir.....	40 000,00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 s'élevant à la somme de 134 546,57 € de la façon suivante :

- d'affecter 40 000 € au compte 1068 du budget primitif 2012, afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement,
- de conserver 94 546,57 € en section de fonctionnement pour le budget primitif 2012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'affectation du résultat 2011 de la section de fonctionnement selon la proposition ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette décision.

d) Subventions communales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote les subventions allouées au titre de l'exercice 2012, comme suit :

- Association Activités Pédagogiques St Joseph – Doué	200,00 €
- C.A.U.E. de Maine-et-Loire	53,00 €
- Carrefour Anjou Touraine Poitou (CATP) – Saumur	50,00 €
- Centre de Soins de Doué la Fontaine	300,00 €
- Collège L. Millet de Doué la Fontaine.....	200,00 €
- Comité des Fêtes de Forges	4 000,00 €
- Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer – Angers	100,00 €
- Fondation du Patrimoine de M&L (cotisation annuelle)	50,00 €
- Association Saumuroise de Protection des Animaux.....	230,00 €
- Syndicat de Chasse de Forges	100,00 €
- AFORBAT 49	57,00 €
- Association des Petites communes de Maine-et-Loire	80,00 €
- Les Eco Maires	30,00 €
- Association AMORCE	490,48 €
- Association Réseau gérontologique du saumurois	25,00 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Doué-la-Fontaine.....	48,20 €
- Association des Jeunes sapeurs-pompiers de Doué-la-Fontaine.....	24,10 €
- Les Restaurants du Cœur – collecte Douessine.....	47,00 €
- Lycée des Ardilliers	57,00 €
- Association France Alzheimer 49	100,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

e) Fiscalité directe locale – Taux 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012 ainsi qu'ils suivent :

. Taxe d'habitation	15,93 %
. Taxe foncière (bâti)	13,82 %
. Taxe foncière (non bâti)	26,94 %
. C.F.E.	19,63 %

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

f) Budget primitif 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget primitif de l'exercice 2012 du Budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- vote le Budget primitif 2012 du budget principal qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :
 - . en section de fonctionnement à 277 508,57 €,
 - . en section d'investissement à 229 618,00 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Les principaux investissements inscrits au budget primitif sont les suivants : travaux d'aménagement de la traversée du bourg (programmés sur 2012 et 2013), réhabilitation du cimetière, installation d'un abri-bus rue de la Marsonnière, la reprise de l'éclairage public de l'église, l'inspection technique et économique (audit) du réseau de chaleur au bois.

Monsieur le Maire présente l'état des dépenses et des recettes prévisionnelles 2012 du service de l'assainissement collectif établi comme suit :

- en dépenses : 2 495,33 €,
- en recettes : 3 000,00 €.

Monsieur le Maire précise que ce service est mis en place depuis 2007 et que la redevance d'assainissement ne sera appelée qu'à compter de cette année.

g) Audit du réseau de chaleur bois

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées sur le réseau de chaleur et notamment les anomalies de fonctionnement périodiques survenant sur la chaudière bois.

La conduite de l'installation étant rendue délicate par ces différents dysfonctionnements pouvant en entraîner d'autres, Monsieur le Maire propose l'assistance technique du Centre Régional des Energies Renouvelables (C.R.E.R.) Poitou-Charentes afin d'aider la commune à pallier aux différents problèmes observés.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.), adressée par le C.R.E.R. Poitou-Charentes, s'élevant à la somme de 5 460 € HT soit 6 530,16 € TTC. Cette mission A.M.O. a pour objet :

- l'identification du combustible livré en silo et analyse du protocole d'approvisionnement,
- l'inspection technique de l'unité de génération de la chaleur (chaufferie bois),
- l'inspection des différentes sous-stations de l'installation de distribution de chaleur,
- l'analyse technico-économique des premières années de fonctionnement de l'unité de chauffage,
- la restitution des résultats et propositions d'amélioration de l'installation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confier la mission A.M.O. au C.R.E.R. Poitou-Charentes, telle qu'elle est présentée ci-avant.

Un débat s'instaure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord sur la proposition présentée ci-dessus,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2012,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

h) Aides scolaires

Monsieur le Maire présente le bilan des aides attribuées aux enfants scolarisés et à leurs familles sur un exercice :

- Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2011/2012 :
 - . Ville de Doué (11 enfants x 460 €) : 5 060 €
 - . OGEC de Doué (20 enfants x 420 €) : 8 400 €
 - Bourses scolaires – année scolaire 2010/2011 – (40 enfants x 50 €) : 1 975 €
 - Aides au pensionnat – année scol. 2010/2011 – (5 enfants x 100 €) : 500 €
 - Aides aux voyages scolaires - année scol. 2010/2011 – 7 enfants : 532,50 €
 - Aide pédagogique :
 - . Collège Lucien Millet à Doué : 200 €
 - . Collège Saint Joseph à Doué : 200 €
- Soit un total de :16 867,50 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal ses délibérations en date du 17 septembre 2010 et du 18 novembre 2010 relative aux modalités d'attribution des aides scolaire dont le montant était fixé à 50 € par enfant à titre de bourse scolaire et à 100 € par enfant pour l'aide au pensionnat.

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames BOUCHER et MICHE, Adjointes. Elles font part des propositions de la Commission sociale.

Monsieur le Maire propose de porter le montant de cette bourse scolaire à 60 € et de reconduire l'aide au pensionnat.

Un débat s'instaure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, afin d'alléger les charges liées soit au coût des tarifs des cantines, soit au coût des déplacements, soit au coût d'hébergement :

- décide d'attribuer une bourse scolaire de 60 €, à compter de l'année scolaire 2011/2012, aux familles domiciliées à Forges pour chacun de leurs enfants scolarisés dans le périmètre du territoire de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, inscrits dans une école maternelle, primaire, maison familiale ou collège de la ville de Doué-la-Fontaine ;
- confirme l'octroi d'une contribution de 100 €, à compter de l'année scolaire 2011/2012, aux familles domiciliées à Forges pour chacun de leurs enfants hébergés en pensionnat, jusqu'à la fin de leurs études secondaires (lycée, maison familiale, ...);
- précise que, pour les familles recomposées, ces aides scolaires sont attribuées pour chaque enfant de parents séparés ou divorcés domiciliés à Forges, comme suit :
 - . à raison de la moitié, dans le cas d'une garde alternée de leur enfant,
 - . en totalité, dans le cas d'une garde complète,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6714 du budget principal de la commune ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

i) Poste contractuel assurant les missions d'entretien des locaux communaux – Modification de la rémunération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 26 avril 2010 relative au poste d'adjoint technique de 2ème classe, doté d'une durée mensuelle de travail de 27 heures, créé pour effectuer l'entretien des locaux communaux à savoir la mairie et la salle des fêtes et, d'autre part, pour assurer la gestion technique des locations de ladite salle communale. Il précise que ce poste est pourvu par un agent en contrat à durée déterminée, pour une durée de trois ans depuis le 1er août 2010, dans le grade désigné ci-dessus au 1er échelon.

Monsieur le Maire propose l'augmentation de la rémunération de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de modifier la rémunération de ce poste, à compter du 1er janvier 2012, et de la porter sur la base du traitement brut indiciaire du grade des adjoints administratifs de 2ème classe – 2ème échelon (Indice Brut : 298) ;
- approuve l'avenant n°1 au contrat à durée déterminée correspondant ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et pour signer ledit avenant à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

j) Poste contractuel assurant les missions d'entretien des installations techniques – Modification de la rémunération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 26 avril 2010 relative à la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe doté d'une durée hebdomadaire de travail de 7 heures, pour accomplir l'entretien régulier et la surveillance de la chaufferie-silo, du réseau de chaleur et de la station d'épuration de la commune. Il précise que ce poste est pourvu par un agent en contrat à durée déterminée, pour une durée de trois ans depuis le 1er juin 2010, dans le grade désigné ci-dessus au 4ème échelon.

Monsieur le Maire propose l'augmentation de la rémunération de ce poste, en fonction de la durée de carrière déterminée pour l'échelle des adjoints administratifs de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de modifier la rémunération de ce poste, à compter du 1er juin 2012, et de la porter sur la base du traitement brut indiciaire du grade des adjoints administratifs de 2ème classe – 5ème échelon (Indice Brut : 310) ;
- approuve l'avenant n°1 au contrat à durée déterminée correspondant ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et pour signer ledit avenant à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

k) Poste contractuel assurant les missions de secrétaire de mairie – Modification de la rémunération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations en date des 28 juin 2010 et 18 novembre 2010 relatives à la création d'un emploi à durée déterminée à temps complet, dans le grade d'attaché territorial – 6ème échelon, et du renouvellement du contrat de travail à durée déterminée correspondant avec l'agent contractuel assurant les fonctions de secrétaire de mairie, pour une durée de trois ans à compter du 1er novembre 2010.

Monsieur le Maire propose l'augmentation de la rémunération de ce poste, en fonction de la durée de carrière déterminée pour l'échelle des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de modifier la rémunération de ce poste, à compter du 1er novembre 2012, et de la porter sur la base du traitement brut indiciaire du grade des attachés territoriaux – 7ème échelon (Indice Brut : 588) ;
- approuve l'avenant n°1 au contrat à durée déterminée correspondant ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et pour signer ledit avenant à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

3°) Budget annexe « Lotissement de la Marsonnière » Résultats financiers 2011 – Budget primitif 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déclare que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- approuve le Compte administratif de l'exercice 2011 dont les opérations se sont soldées comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2011	98 443,99 €	98 443,96 €	- 0,03 €
Report de l'exercice N-1	- €	0,03 €	0,03 €
<i>Sous-total</i>	98 443,99 €	98 443,99 €	- €
Investissement			
Résultat de l'exercice 2011	62 844,59 €	54 696,50 €	- 8 148,09 €
Report de l'exercice N-1	- 907,20 €	- €	- 907,20 €
<i>Sous-total</i>	63 751,79 €	54 696,50 €	- 9 055,29 €
Total général	162 195,78 €	153 140,49 €	- 9 055,29 €

D'où un déficit global de clôture de 9 055,29 € ;

- vote le Budget primitif de l'exercice 2012 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :
 - . en section de fonctionnement à 115 702,00 €,
 - . en section d'investissement à 81 252,00 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

Monsieur le Maire précise que le capital restant dû, sur le crédit de trésorerie de 450 000 €, est de 80 000 € au 1^{er} janvier 2012. Le produit attendu sur les 4 lots restant à vendre s'élève à 67 828,95 €

4°) Budget annexe «Chaufferie»

a) Approbation du Compte de gestion 2011 du Receveur municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe « Chaufferie » établi par Monsieur VAN WYNENDAELE Nicolas, Receveur municipal de la commune, faisant apparaître les résultats d'exécution suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture de l'exercice 2011
Investissement	4 448,39 €	- 17 358,37 €	-12 909,98 €
Fonctionnement	184,64 €	- 3 271,27 €	- 3 086,63 €
Total	4 633,03 €	- 20 629,64 €	- 15 996,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le Compte de gestion 2011 du Budget annexe « Chaufferie » de Monsieur le Receveur municipal et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b) Approbation du Compte administratif 2011

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

Sous la présidence de Monsieur MORIN, 1er Adjoint, le Conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe « Chaufferie » dressé par Monsieur AUDIAU Marcel, Maire, après s'être fait présenté le Budget primitif de l'exercice considéré ainsi que le Compte de gestion établi par Monsieur VAN WYNENDAELE Nicolas, Receveur municipal, dont acte de la présentation faite du Compte administratif lequel fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2011	28 250,37 €	24 979,10 €	- 3 271,27 €
Report de l'exercice N-1	- €	184,64 €	184,64 €
<i>Sous-total</i>	28 250,37 €	25 163,74 €	- 3 086,63 €
Investissement			
Résultat de l'exercice 2011	72 694,34 €	55 335,97 €	- 17 358,37 €
Report de l'exercice N-1	€	4 448,39 €	4 448,39 €
<i>Sous-total</i>	72 694,34 €	59 784,36 €	- 12 909,98 €
Total général	100 944,71 €	84 948,10 €	- 15 996,61 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte administratif 2011 du Budget annexe « Chaufferie », en concordance avec le Compte de gestion 2011 de Monsieur le Receveur municipal.

c) Affectation du résultat de fonctionnement 2011

Le Conseil municipal,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe « Chaufferie »,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le Compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement comme suit :

- . au titre de l'exercice antérieur : un excédent de 184,64 €
- . au titre de l'exercice arrêté : un déficit de - 3 271,27 €
- . soit un résultat déficitaire de - 3 086,63 €

Monsieur le Maire indique que le résultat de fonctionnement 2011 étant déficitaire, aucune affectation en section d'investissement n'est possible pour le budget primitif 2011.

Il précise, pour mémoire, qu'il n'était pas prévu de virement à la section d'investissement au budget de l'exercice arrêté.

Le besoin de financement de la section d'Investissement s'établit ainsi :

- . Hors restes à réaliser : (déficit au 31/12/2011) - 12 909,98 €
- . Solde des restes à réaliser en Investissement 17 550,00 €
- . Besoins à couvrir Néant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011 est déficitaire et qu'aucune affectation n'est possible en section d'investissement du budget primitif 2012,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette décision.

d) Budget primitif 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget primitif de l'exercice 2012 du Budget annexe « Chaufferie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- vote le Budget primitif 2012 du budget annexe « Chaufferie » qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

- . en section de fonctionnement à 37 397,10 €,
- . en section d'investissement à 64 180,47 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur le Maire indique que le capital restant à rembourser, sur le crédit de trésorerie de 300 000 € initial, est de 27 000 € au 1^{er} janvier 2012 et les subventions attendues s'élèvent à 26 350 €.

4°) Abri-bus – acquisition de terrain

Pour faire suite à la demande des habitants du lotissement de la Marsonnière, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'aménager un abri-bus, destiné aux enfants scolarisés, sur une partie du terrain appartenant à M. RENOUF Yves et cadastré section A n°129.

Monsieur le Maire fait part de l'accord de principe de M. RENOUF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord sur la proposition ci-dessus,
- demande à Monsieur DURET Emmanuel, géomètre expert foncier à Doué-la-Fontaine, de réaliser le document d'arpentage nécessaire à cette opération,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération et à mener les démarches nécessaires à cet achat de terrain.

5°) Questions diverses

a) Lotissement de la Marsonnière

i. Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés rencontrées par le bailleur social, Le Toit Angevin, pour mener à bien son projet de construction de 4 logements locatifs sur les lots n°2 et 26. Suite aux conditions draconiennes imposées au niveau de la toiture par l'Architecte des Bâtiments de France, l'équilibre de son budget est compromis puisqu'il arrive à un surcoût de 450 €/m².

ii. Lot n° 3 - permis de construire délivré à M. DELAPORTE Steve et Mme GIRARD Rachel le 22 décembre 2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Saumur du 6 mars 2012 l'informant qu'il prenait en compte ses remarques et qu'il n'avait pas l'intention de poursuivre plus avant la procédure contentieuse à l'encontre de ce permis de construire.

b) Monsieur le Maire invite les élus à assister à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme de Doué-la-Fontaine et sa région fixée le samedi 17 mars 2012 à 9 heures à la salle des fêtes de Forges.

c) Monsieur le Maire remercie Monsieur VAN WYNENDAELE, Receveur municipal, pour sa présence et ses explications techniques et financières délivrées au cours de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Marcel AUDIAU



